FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Les jurys de la communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examens

Cycle	2019-2020/1
Titre	CESS technique de transition
Matières	Les matières de l'option de base groupée (OBG) de sciences appliquées

Direction de l'organisation des jurys
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be
Tél : +32 (0)2 690 85 86
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

••• Attention !

Ces consignes concernent uniquement le programme de **sciences appliquées** de la grille de l'option de base groupée sciences appliquées (technique de transition). **Elles ne dispensent pas de l'examen obligatoire de Sciences (de Base)**.
Elle aura donc lieu à une date différente de l'examen de sciences de base, commun à tous les candidats inscrits en technique de transition.
Ces consignes ne se substituent pas aux programmes officiels mais en sont un complément.

••• Identification des matières

Les matières sont au nombre de trois :

- Biologie appliquée et laboratoire ;
- Chimie appliquée et laboratoire ;
- Physique appliquée et laboratoire.

••• Titre visé, type d'enseignement et l'option

Certificat d'études secondaires supérieures (technique de transition).

••• Programme de l'OBG

Cette OBG se base sur les programmes 124/2001/240 ; 126/2001/240 ; 438/2012/248A ainsi que sur le référentiel de compétences terminales et savoirs requis en technologies pour les OBG Sciences appliquées, biotechnique et chimie industrielle.

II. Les matières

••• Programme

- **Biologie appliquée et laboratoire** : 124/2001/240 (dans le cadre des sciences générales)

http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/124-2001-240.pdf

Les modules faisant l'objet d'une évaluation sont :

- La cellule, unité fonctionnelle du monde du vivant
- Génétique et hérédité

+ Les micro-organismes

- Virus, bactéries, champignons, protozoaïres
- Croissance et cultures bactériennes
- Fermentation lactique et alcoolique

- **Chimie appliquée et laboratoire**: 126/2001/240 (dans le cadre des sciences générales) http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/126-2001-240.pdf

Les modules faisant l'objet d'une évaluation sont :

- Aspects énergétiques d'une transformation : transformation de l'énergie chimique en énergie thermique
- La vitesse des réactions
- Les Réactions Acidobasiques (II)
- Chimie organique (II)
- Equilibre réactionnel : les réactions de précipitation (II)

+ la nomenclature et la résolution de problèmes stœchiométriques en lien avec ces modules.

- **Physique appliquée et laboratoire** : 438/2012/248A
http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/438-2012-248A.pdf

Tous les modules peuvent faire l'objet d'une évaluation.

III. Organisation des examens

••• **Type d'examen : Examen écrit**

Les examens de chimie appliquée et laboratoire, biologie appliquée et laboratoire et physique appliquée et laboratoire faisant partie de cette OBG se déroulent selon le schéma suivant :

- 1h Biologie appliquée
- 1h Chimie appliquée
- 1h Physique appliquée

Ces épreuves théoriques sont suivies d'une épreuve pratique.

Seuls les candidats présents à l'épreuve théorique seront convoqués à l'épreuve pratique.

••• **Matériel autorisé**

Matériel requis : Calculatrice scientifique (non graphique), stylos, effaceur, Tipp-ex, crayons (3 couleurs différentes), latte, rapporteur, gomme

Matériel autorisé : /

Matériel refusé : Feuilles de brouillon, GSM, smartphone, tablette, montre connectée et dictionnaire

IV. Evaluation et sanction des études

••• **Pondération**

Chaque matière de l'OBG sciences appliquées est notée sur 20.
La note de chaque matière sera composée à 50% de la note théorique et 50% de la note pratique.

••• **Dispense**

Pour **chaque matière,** pour être dispensé, il faut obtenir une note minimum de 10/20